

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## CFM INTERNATIONAL

### Turboréacteurs CFM 56-5, -5B, -5C

Démarreur (ATA 72, 80)

#### 1. APPLICABILITE

La présente Consigne de Navigabilité est applicable aux turboréacteurs CFM56-5, CFM56-5B, CFM56-5C tous modèles montés sur AIRBUS A319, A320, A321, A340 ou autres. Pour les moteurs qui ont déjà reçu le nouveau bouchon à baïonnette du démarreur suivant les Service Bulletins en référence ne pas effectuer les "accomplishment instructions" mais rendre compte à CFMI.

#### 2. RAISON

Un couple de serrage trop important du bouchon d'huile du démarreur peut endommager le bouchon magnétique et provoquer une fuite d'huile. Plusieurs démarreurs ont été gravement endommagés par un fonctionnement sans huile. Trois cas ont conduit à des dégâts sur le moteur et/ou sur le capot.

#### 3. ACTIONS OBLIGATOIRES

1. Effectuer une fois toutes les "accomplishment instructions" du Service Bulletin CFM56-5 80-014 Révision 2 du 17 novembre 2000 (ou révision ultérieure approuvée), ou CFM56-5B 80-006 Révision 2 du 21 novembre 2000 (ou révision ultérieure approuvée), ou CFM56-5C 80-009 Révision 2 du 21 novembre 2000 (ou révision ultérieure approuvée).
2. Rendre compte à CFMI.

#### 4. DELAJ

Au plus tard à la deuxième visite A (A check) ou neuf mois après la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, première occurrence atteinte.

---

REF. : Bulletins Service CFM56-5 80-014 Révision 2 du 17 novembre 2000,  
CFM56-5B 80-006 Révision 2 du 21 novembre 2000,  
CFM56-5C 80-009 Révision 2 du 21 novembre 2000.  
(ou toutes révisions ultérieures approuvées).

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26 MAI 2001**